

## Domination extérieure et dénonciations ethniques en Côte-d'Ivoire

*Laurent Bazin* \*

Après que le 18 novembre 1993, le président Houphouët-Boigny fut revenu mourant de Genève où il était hospitalisé, les tensions autour de sa succession se sont très vivement intensifiées, pour partie dans les coulisses et pour partie sur la scène publique. La compétition pour le pouvoir entre Alassane Ouattara, Premier ministre depuis décembre 1990, et Henri Konan Bédié, président de l'Assemblée nationale et, à ce titre, successeur constitutionnel de Félix Houphouët-Boigny, était bien connue de tous. Aussi les journaux se mirent à dissenter quotidiennement sur l'article (d'ailleurs contesté) de la constitution, qui confiait au président de l'Assemblée nationale la fonction de chef de l'État. Cet article donnait lieu à des interprétations divergentes sur la nécessité que la Cour suprême soit saisie ou non pour constater la vacance du pouvoir et officiellement installer dans ses fonctions le nouveau président. Les journaux d'opposition, en particulier, spéculaient sur l'éventualité d'un vide constitutionnel artificiellement créé : la Cour suprême ne pouvait siéger, son président étant en prison et moins de la moitié de ses membres ayant été nommés. Dans ce climat d'interrègne, alors que chacune des deux factions recensait ses partisans, le passage du ministre français de la Coopération, venu spécialement s'entretenir avec les deux « candidats » à la succession, fut un événement remarqué. Quelques jours plus tard, le 7 décembre 1993, date de la fête de l'indépendance, le Premier ministre annonçait dans un communiqué le décès du président et déclarait qu'un conseil des ministres se réunirait dans la journée pour décider de la procédure à suivre. Aux informations du soir, les deux chaînes de télévision allaient involontairement mettre en scène la phase finale d'une curieuse course de vitesse entre les deux prétendants. Les téléspectateurs ont pu voir sur la seconde chaîne, et dans cet ordre : la retransmission de l'annonce du décès du président par le Premier ministre, puis un communiqué du porte-parole du gouvernement annonçant que le Conseil des ministres avait pris la décision de saisir la Cour suprême, et enfin la lecture des télégrammes de condoléances envoyés par les chefs d'États et les gouvernements étrangers. Ceux qui émanaient de la France se remarquaient parce qu'ils étaient les seuls à s'adresser directement à Henri Konan Bédié en le reconnaissant d'emblée comme le nouveau président de la République. Sur la première chaîne, le téléspectateur pouvait voir la rediffusion du communiqué du Premier ministre, à laquelle

---

\* Université de Lille-I.

succéda l'irruption inopinée d'Henri Konan Bédié qui, dans un bref discours, se proclama président de la République. Le journaliste, manifestement perturbé par l'enchaînement imprévu des événements, annonça le communiqué du porte-parole du gouvernement mais celui-ci ne fut pas diffusé. Après un temps de flottement, le présentateur se lança dans la lecture des télégrammes de condoléances. C'est ainsi que fut désamorcée la querelle de succession. Supposé vouloir s'emparer du pouvoir, le Premier ministre démissionna le lendemain.

L'implication des gouvernants français n'était évidemment pas destinée à passer inaperçue. Le parti pris délibérément affiché, surtout en ce qu'il manifestait une ingérence de l'ancienne tutelle coloniale fut, on s'en doute, dénoncé dans les journaux d'opposition.

Dans les jours qui suivirent, ces événements furent très commentés en tous lieux, et certaines rumeurs tenaces attribuaient l'irruption du président Konan Bédié dans le studio du journal télévisé à une décision du gouvernement français et/ou du chef d'état-major; on prétendit même que ce dernier avait contraint le président à se rendre au siège de la télévision nationale et l'y avait transporté, avec une escorte militaire française (issue de la base située près de l'aéroport). Certains journaux d'opposition ont par la suite repris cette version des faits. Ainsi, l'intervention non équivoque des autorités françaises, quel que puisse être par ailleurs leur degré d'implication effectif, est apparue comme l'une des composantes significatives du rituel d'intronisation du nouveau chef d'État, réduit par les circonstances à cette proclamation télévisée rapide. Si l'événement fut jugé si significatif – par delà l'éventail des interprétations endogènes, la conviction que le nouveau pouvoir n'a pu s'installer que grâce à cet appui étranger n'étant que l'une d'elles –, c'est qu'il porte en lui-même le sens attendu d'une confirmation de la connivence entre les gouvernants ivoiriens actuels et l'ancien dominant, d'ailleurs toujours très présent dans le paysage social. Une telle démonstration entretient et pérennise dans les représentations du politique une continuité – inaugurée par Félix Houphouët-Boigny et dénoncée de manière récurrente depuis les années cinquante – entre domination allogène passée et domination politique présente. Plus précisément encore, elle intervient comme l'un des nombreux signes permettant d'associer le pouvoir des gouvernants ivoiriens à celui, reconstitué dans l'imaginaire, de l'ancien dominant. Les détenteurs autochtones<sup>1</sup> du pouvoir sont de la sorte replacés dans une relation de proximité immédiate, voire de subordination, avec ce dernier.

---

1 L'utilisation du terme autochtone (et de son symétrique allochtone) dans le contexte de la Côte-d'Ivoire appelle une précision. Il s'agit ici d'une catégorie d'analyse, qui renvoie à l'affirmation d'une origine contenue dans l'espace politique et territorial national, en ce qu'elle constitue le support de revendications visant à exclure les individus qui sont d'une origine définie comme extérieure à ce territoire; ainsi notamment, la domination coloniale se présente avant tout pour ceux qui l'exercent ou la subissent par son caractère allogène. L'emploi de cette terminologie n'a pas pour objectif premier de rendre compte des conceptions locales de l'autochtonie dans l'ensemble territorial ivoirien, qui reposent sur des logiques complexes que J.-P. Dozon [1997] a récemment bien mises en lumière. Notons qu'il soulignait une sorte de projection sur l'État des formes anciennes de hiérarchisation basées sur le couple autochtones-allochtones (premiers arrivants-derniers venus), à travers les structurations sociales et ethniques liées à l'économie de plantation. Cet article rejoint ses analyses et vise à les compléter en montrant que l'association de la figure de l'ancien colonisateur à l'État actuel est l'un des éléments qui fonde ce dernier sur les ressorts de l'« allochtonie ».

Les questions relatives à la nature et à l'importance de la domination effective exercée, sur le plan économique ou politique, par la France, les États occidentaux et les institutions financières internationales ne seront abordées ici que sous l'angle de son édification interne à l'espace national ivoirien. L'objet traité plus précisément est double : d'une part, il convient de comprendre les ressorts de la construction endogène de cette domination extérieure comme consubstantielle à celle de l'État ivoirien actuel et, d'autre part, d'en cerner les implications dans la configuration des confrontations politiques.

### **Les voies ethnicisées de la contestation politique dans une entreprise**

Les résultats d'une enquête ethnologique menée dans une firme abidjanaise entre 1991 et 1995 offrent un éclairage sur ces édifications du politique. Un bref rappel de ces travaux<sup>2</sup> permettra de mettre en évidence la fonction de médiation symbolique jouée par l'étranger dominant dans le champ économique et, à partir de là, de s'interroger sur la position qu'il occupe dans l'imaginaire politique. L'entreprise étudiée est l'une des rares unités industrielles qui aient été créées par un Ivoirien, à la fin des années quatre-vingt, dans une conjoncture économique difficile. Sa mise en activité intervient d'ailleurs quelques mois après le très spectaculaire remplacement de la direction d'Air Afrique par une équipe de directeurs français. Le fondateur se présente comme un héros de l'« ivoirisation » et du développement national, s'employant à faire de son entreprise le lieu où se rejouent le rapport colonial et sa subversion. L'existence même de l'entreprise, fabriquant des denrées alimentaires auparavant uniquement importées par une très puissante firme transnationale européenne, est justifiée de la sorte. Une telle stratégie confère au promoteur un indéniable prestige; elle se révèle utile pour trouver les ressources nécessaires à la création de l'entreprise et à son fonctionnement, nouer une alliance avec un industriel sénégalais, instaurer une connivence avec l'administration et le gouvernement (protection, agréments étatiques, etc.), justifier sa nouvelle position dans la bourgeoisie ivoirienne, ou son autorité sur les salariés. Il manipule symétriquement l'image négative usuelle attribuée aux « entrepreneurs africains » pour s'en dégager et revendiquer une stature d'exception; il tente pour cela de se différencier de la classe dirigeante d'une part, de faire valoir sa rupture avec sa parentèle d'autre part. Ainsi, aux yeux du chef d'entreprise, l'exemplarité proclamée de l'entreprise trouve ses fondements à la fois dans la dénonciation de la domination économique occidentale et dans un effort pour s'extraire d'une négativité « africaine » revendiquée avec force. L'entreprise est tout entière un projet d'extension au domaine de l'économie de la décolonisation politique. L'ensemble des enjeux politiques qui se nouent en Côte-d'Ivoire autour de l'« ivoirisation » des emplois et des capitaux s'actualise en son sein. Les conflits très nombreux qui s'y déroulent sont interprétés par les acteurs, quelle que soit

---

2 Cf. aussi Bazin [1996, 1998 a, b]. Je m'en tiendrai à une présentation succincte. Signalons d'emblée les nombreuses analogies avec les analyses de G. Althabe à la fin des années soixante dans des contextes différents [Althabe, 1969, 1972].

leur position, en fonction d'un enjeu symbolique essentiel : une tentative de production d'un pouvoir autochtone, dégagé d'une hiérarchie Europe-Afrique.

Le mode particulier d'instauration du pouvoir qui y est donné à l'observation et à l'analyse passe par la mise en scène de l'appropriation d'un domaine continuellement défini comme allogène ; cette voie particulière de la légitimation est simultanément celle de la contestation. Le chef d'entreprise et, avec lui, l'ensemble des cadres supérieurs africains sont très radicalement mis en accusation ; l'instrument principal de la neutralisation de leur autorité est fourni par la valorisation réciproque des quelques cadres « expatriés » français qui travaillent ou ont travaillé dans l'entreprise. Le directeur autant que ses subordonnés ivoiriens ou sénégalais sont mis en situation de devoir perpétuellement justifier leurs compétences et leur autorité ; celles-ci leur sont continuellement déniées et sont au contraire reportées sur les directeurs français qui en deviennent les détenteurs exclusifs. Les tensions qui se développent dans la firme – tant entre les actionnaires et les dirigeants qu'entre ces derniers et les salariés subalternes – se cristallisent autour de cette dichotomie ethnicisée du pouvoir, et aboutissent finalement à la dépossession des directeurs africains de leur pouvoir puis à leur départ (parmi eux se trouve un « expatrié » sénégalais détaché de la firme partenaire dakaroise) ; à l'installation d'« expatriés » français dans les postes de décision (directeur général et directeur d'usine) ; au rejet volontaire et contraint à la fois du fondateur dans une fonction de représentation (président du conseil d'administration), à partir de laquelle il peut tenter de se placer dans une position d'extériorité.

La structure hiérarchique ainsi constituée, au terme d'une inversion, reproduit le schéma habituel des entreprises « ivoirisées » dans les années soixante-dix. Ce dénouement apparaît comme la neutralisation du mode d'instauration du pouvoir, passant par la reproduction de la domination coloniale et de sa contestation ; il en exprime les contradictions. Il illustre l'impossibilité pour les acteurs autochtones d'occuper légitimement des positions dominantes dans le domaine de l'économie « moderne », qui reste défini comme champ symbolique étranger, comme le lieu d'exercice d'une domination étrangère.

Les formes de disqualification qui sont manipulées par les différents acteurs, quelle que soit leur position, sont liées à une spécification négative « africaine », érigée face au dominant allochtone qu'incarnent les « expatriés » français. Les accusations se focalisent en particulier sur le chef d'entreprise ; les directeurs africains sont placés vis-à-vis de lui dans une relation d'allégeance (qualifiée de corruption), y compris lorsqu'ils apparaissent comme ses rivaux. À l'inverse, les directeurs français sont supposés échapper à son pouvoir. Deux dénonciations majeures et interdépendantes structurent le système de contestation bâti autour de sa personnalité. En premier lieu, à travers les stratégies d'alliance avec la classe dirigeante qu'on lui prête (en partie manifestes et en partie imaginées), il est fixé dans la domination politique. Les schèmes de compréhension du politique lui sont appliqués. Les difficultés financières que traverse l'entreprise sont comprises comme l'effet des richesses qu'il en extrait ; celles-ci étant reliées à l'imposante villa qu'il construit dans le chef-lieu de sa région natale, d'une part ; à l'entretien de son réseau de relations dans les milieux politiques et administratifs, d'autre part. Les cadres africains sont eux-mêmes inclus dans l'accusation. Les directeurs

français représenteraient au contraire le seul rempart contre ces abus et revendiquent cette fonction. Le fondateur justifie d'ailleurs en partie leur présence dans l'entreprise sur ce registre, ainsi que les actionnaires ou même les cadres pourtant collectivement dévalorisés par une présence étrangère qui exprime en elle-même la négation de leurs propres compétences. Ces dynamiques internes reposent sur les représentations communes qui lient positions de pouvoir et accaparement des richesses, thème majeur de la contestation politique actuelle<sup>3</sup>.

En second lieu, le chef d'entreprise et les cadres, à l'exclusion des « expatriés » français sont accusés d'instaurer dans l'entreprise un ordre clientéliste médiatisé par la parenté, les appartenances ethniques, les réseaux d'amitiés et d'alliances internes à la classe dirigeante. Les relations entre supérieurs hiérarchiques et leurs subalternes sont elles-mêmes ramenées à un schéma « protecteurs-protégés » qui est exprimé métaphoriquement dans le lexique de la parenté. Aux cadres africains est déniée toute possibilité d'y échapper, quand bien même les très rares relations de parenté réelle présentes dans l'entreprise, comme les effets « transgressifs » des recrutements par recommandation ou les liens de dépendance personnelle de quelque nature que ce soit, sont très efficacement neutralisés dans les rapports de travail effectifs. Notons en particulier que les liens fondés sur une origine commune (parenté et, par cercles concentriques, même village, même groupe ethnique, même ensemble ethnolinguistique ou régional) sont assimilés symboliquement à des relations de parenté. En tant que tels, ils sont insérés dans les accusations de favoritisme dont sont les cibles les seuls cadres et techniciens africains de l'entreprise, y compris le directeur sénégalais, pourtant tout autant étranger à la Côte-d'Ivoire que les expatriés français. Au contraire, ces derniers sont systématiquement tenus à l'écart de telles accusations, alors même qu'ils sont considérés notoirement comme les « protecteurs » (pères adoptifs) de certains ouvriers (dont des parents réels ou symboliques du chef d'entreprise) qui leur sont directement subordonnés et dont les classements sont jugés surévalués. La dénonciation qui accompagne de telles faveurs – le plus souvent fictives – est alors reportée sur des affinités ethniques ou familiales les liant soit à des techniciens situés à un niveau intermédiaire, soit au chef d'entreprise ou à l'un des cadres supérieurs africains. L'ordre métaphorique de la parenté (servant à décrire en particulier les relations clientélistes et de proximité ethnique) est ainsi produit comme l'envers endogène et illégitime d'une organisation étrangère impersonnelle; celle-ci repose sur un ensemble de normes légitimées « techniquement » dont sont porteurs les « expatriés » français. L'appropriation, par des acteurs africains de telles normes, des compétences qui leur sont associées, n'est reconnue que lorsqu'ils apparaissent eux-mêmes subordonnés aux acteurs européens, représentants locaux de l'ancien dominant.

---

3 Henri Konan Bédié en particulier est la cible d'accusations portant sur des surfacturations du programme d'industrialisation sucrière dont il aurait tiré la plus grande partie de sa fortune lorsqu'il était ministre de l'Économie et des Finances (1966-1977). La découverte par le président Houphouët-Boigny de l'ampleur des sommes détournées serait à l'origine de sa destitution et de son éloignement temporaire du champ politique.

La position dévolue aux expatriés français peut être définie par deux caractéristiques. Les rapports dans l'entreprise se cristallisent autour de leur présence (ou de leur absence). Ils médiatisent les rapports entre acteurs africains, produisant à la fois leur unité – dans le partage d'une position hiérarchiquement inférieure en référence au passé colonial réactualisé – et les antagonismes qui les opposent à l'intérieur de ce cadre de subordination. En corollaire, les acteurs européens sont maintenus (et se maintiennent) dans une position extérieure au champ des interrelations entre sujets africains; les logiques des représentations comme des pratiques visent à reproduire l'extériorité de leur position. Celle-ci se définit et prend sens en particulier vis-à-vis des structures symboliques de la parenté et de celles de l'État. L'aliénation au dominant étranger, c'est-à-dire la restauration de la domination qu'il exerce symboliquement *et* concrètement dans l'entreprise, se comprend selon deux logiques qui peuvent apparaître contradictoires mais qui sont symétriques : elle rend possible la reproduction des rapports de parenté dans l'entreprise (à leur évacuation effective répond leur restauration imaginaire); elle intervient comme instrument de mise à distance de la domination politique et des contraintes inscrites dans les rapports de parenté réels ou métaphoriques (clientélisme, solidarité ethnique, etc.).

Les rapports internes à l'entreprise sont le produit du déplacement et de la réinterprétation d'enjeux politiques extérieurs, liés en particulier à la traduction du mode d'instauration de la domination politique, dans la conjoncture présente et dans son ancrage historique. Pour les analyser et en tirer des enseignements, il est donc indispensable de revenir sur la constitution de l'État ivoirien, à travers la décolonisation.

### **La décolonisation : ses avancées et sa neutralisation**

La Côte-d'Ivoire se caractérise par une exceptionnelle continuité entre les périodes pré- et postcoloniales. En 1960, les nouveaux dirigeants reprennent à leur compte l'objectif des autorités coloniales d'assurer le développement et la modernisation d'une société jugée archaïque; les perceptions du rapport État/société pérennisent ainsi le clivage construit entre une tutelle étrangère et les populations qu'elle dominait, mais celui-ci ne peut plus être fondé sur une relation d'altérité. Les nouveaux gouvernants n'abolissent pas l'ordre hiérarchique antérieur basé sur le clivage Européens-Africains : ils justifient leur pouvoir en se produisant dans une relation de proximité avec l'ancien dominant, dans une apparente « occidentalisation » qu'Abdou Touré [1981] a mise en évidence sans en dégager les significations. La conservation des dualismes ethnicisés coloniaux a pour principe de dénier à l'ensemble de la population « africaine » toute prise de possession d'un pôle « moderne » maintenu dans la référence occidentale et que s'approprient seuls les dirigeants.

L'économie en est un domaine de réalisation privilégié : elle reste partagée entre une part « européenne », requalifiée « moderne », et une fraction « indigène » dont les emblèmes sont les cultures d'exportation et dont les composantes urbaines seront redécouvertes sous l'appellation « secteur informel ». Malgré un affichage libéral et procapitaliste par ailleurs ostentatoire, le président ivoirien se fait le pro-

moteur d'un capitalisme d'État dont il promet qu'il se substituera, à terme, aux investisseurs étrangers, ces derniers étant pour l'heure invités à participer à l'essor industriel national. Dans cette sphère d'activité, le capitalisme privé autochtone est explicitement prohibé tandis que le président s'affirme hostile à l'« ivoirisation » des emplois. L'économie capitaliste, « moderne », est, dans ce début des années soixante, maintenue hors du champ de la décolonisation. Elle est l'espace dans lequel se noue la relation privilégiée des nouveaux gouvernants avec les anciens dominants étrangers et dans lequel se joue la rupture entre l'État et l'ensemble de la société. Cette relation peut être décrite par les séquences suivantes :

1) l'État affirme sa souveraineté sur l'économie; il en est le maître; les investisseurs et les cadres étrangers sont placés vis-à-vis de lui dans une position subordonnée; de très larges avantages sont d'ailleurs consentis en échange de cette sujétion (des années cinquante à aujourd'hui, la contestation des gouvernants passe par la dénonciation du caractère illusoire de cette subordination);

2) en dehors des entreprises à capitaux étrangers, l'État investit massivement dans l'économie « moderne », jusqu'au début des années quatre-vingt; l'extension des administrations, du secteur public et du secteur mixte en fait le premier employeur;

3) néanmoins, les entreprises (et les administrations dans une large mesure) conservent une structure hiérarchique coloniale, reposant sur le maintien d'une subordination aux Européens : l'interdiction d'un capitalisme privé autochtone et les freins explicitement mis à l'« ivoirisation » des emplois assurent la pérennité de cet ordre.

En revanche, l'ensemble de la population africaine (et non seulement ivoirienne) est invité à participer au « développement national » à travers l'économie de plantation. Cette dernière est le domaine phare et emblème d'une économie « indigène » dans laquelle s'est forgée une dynamique permettant de mettre en échec la concurrence des colons européens et de consacrer la victoire d'une très large coalition formée à la fin des années quarante autour du groupe des grands planteurs mené par Félix Houphouët-Boigny. Pensée comme « indigène » et « africaine » elle est, et restera, l'espace symbolique dans lequel est produite la fusion des gouvernants et de l'ensemble de la population, au point que certains observateurs affirment qu'elle est le creuset de l'« identité ivoirienne » [Chauveau, Dozon, 1985, 1987]. Le Planteur fixe en effet l'image de la nation, assignant tous les individus à la « mise en valeur » du territoire. Consacré maître d'œuvre de la victoire de la société paysanne sur les autorités coloniales, incarnant une domination nationalisée, le « Président-Planteur » s'emploiera à se maintenir (de 1944 à sa mort en 1993) comme la clé de voûte d'une communauté d'intérêts illusoire fondée sur l'économie de plantation, dans une négation obsessionnelle des conflits de classes.

Ainsi, trois acteurs imaginaires forment les piliers de cet édifice idéologique dans la ligne fixée par les gouvernants ivoiriens : un État moderniste devant assurer un développement qui permettrait de hisser l'ensemble de la société au niveau de l'ancien dominant (pays occidentaux); une société tout entière conçue comme une « masse » paysanne et ses descendants citadins, dont la figure allégorique du Planteur tend à représenter à la fois l'avant-garde et un illusoire degré zéro des hiérarchies sociales. L'ancien dominant étranger est le troisième terme

dont la présence symbolique permet de reproduire l'ambivalence du rapport entre les deux autres. Sa position est reconstruite après l'indépendance pour lui faire assumer une double fonction : justification de l'antagonisme institué entre l'État et l'ensemble de la société ; référence en regard de laquelle se réalise l'unification de ces deux autres acteurs imaginaires.

À partir des années 1966-67, un revirement dans les orientations du régime instaure un encouragement à l'« ivoirisation » des capitaux et des emplois, qui restera cependant très limité dans ses applications effectives. En prenant place dans le domaine de l'économie « moderne », l'« ivoirisation » menace la structure idéologique de la domination politique. Il est à cet égard significatif que, précisément en 1966, Félix Houphouët-Boigny impose à chaque « cadre » du Parti et de la fonction publique d'entretenir une plantation d'une surface minimale fixée selon son rang. La domination politique sera conservée de diverses manières : les cadres et entrepreneurs autochtones, auparavant indésirables, sont redéfinis négativement, par leur absence et leurs défaillances en regard de leurs homologues occidentaux ; le dépassement virtuel de leur subordination envers les experts et « expatriés » européens est neutralisé par leur infériorisation vis-à-vis de l'acteur symbolique étranger. En second lieu, la période de l'« ivoirisation » instaure immédiatement un changement dans les mises en scène du pouvoir présidentiel et de son rapport à l'ensemble de la société. Par exemple, l'institution d'un Conseil national (sorte de congrès exceptionnel et d'urgence du PDCI) et de « journées du dialogue » (Conseil national élargi aux représentants de la « société civile ») censés réunir toutes les « composantes » de la nation et permettre la consultation par le président de la société entière, marque les décennies soixante-dix et quatre-vingt. Ces instances sont convoquées à chaque fois que le régime est confronté à un mouvement de protestation grave. Elles sont un lieu de régulation illusoire des confrontations sociales. L'essentiel tient à l'affirmation de la position centrale et particulière qu'y occupe le président ; il produit sa rupture d'avec l'ensemble de la société, ainsi symboliquement unifiée dans une allégeance commune. Ces manifestations sont significatives d'un mode de contrôle politique, alliant coercition, cooptation et régulation clientéliste, permettant à la fois une intégration plus large de différentes fractions sociales dominantes dans la classe dirigeante et leur positionnement dans une relation de subordination partagée. Elles visent à renforcer la structure idéologique du pouvoir en faisant de la figure présidentielle le cadre de dépassement des clivages sociaux et ethniques. Des brèches constamment ouvertes dans cet édifice idéologique donneront lieu à des répressions violentes<sup>4</sup>, suivies de déclarations d'allégeance au président et de mise en scène de sa magnanimité. Comme tout autre acteur africain, cadres et entrepreneurs ivoiriens restent ainsi enfermés à la fois dans une dépendance vis-à-vis de la figure présidentielle et dans une infériorité renouvelée vis-à-vis de l'acteur symbolique étranger.

---

4 Les premières manifestations en sont peut-être les « complots » de 1963-65. Autres exemples : arrestation et déportation d'universitaires et d'étudiants contestataires dans des camps militaires en 1969 et au début des années quatre-vingt ; écrasement militaire d'une révolte dans le Guébié (Centre-Ouest) en 1970.

L'élargissement progressif du PDCI et l'intensification des compétitions au sein de la classe dirigeante conduiront en 1980 à une libéralisation partielle des élections, à la création de circonscriptions électorales et de municipalités élues dans les villes secondaires. Les listes uniques sont supprimées et les candidatures multiples sont autorisées dans le cadre d'une affiliation de tous au PDCI. Un effet important de ces changements est de modifier le lieu de résolution des compétitions politiques : auparavant centrées autour du noyau de la classe dirigeante, elles tendent à prendre la forme d'une confrontation directe sur les scènes locales. Une plus grande importance stratégique est conférée aux réseaux clientélistes noués par les cadres dans leurs régions d'origine mais, simultanément, apparaissent de nouvelles possibilités de régulation de ces conflits par les personnalités politiques dominantes, et singulièrement par le président de la République. La restauration du multipartisme, concédée après plusieurs mois de mouvements sociaux au début de l'année 1990, s'inscrit dans le prolongement de ces transformations. Faisant éclater le monopole de l'expression publique des représentants de l'État (apparition d'une presse d'opposition), ouvrant de nouvelles possibilités de protestation et de revendications (partis politiques, syndicats, manifestations, etc.), elle n'a cependant modifié que partiellement la structure de la domination étatique, alliant cooptation, régulation clientéliste et répression en continuité avec les schémas antérieurs. L'efficacité de cette forme d'instauration de l'autorité se trouve néanmoins considérablement réduite parce que se trouve remise en cause la position centrale du président de la République.

Ces mutations successives remodelent les rapports qu'entretiennent entre eux les citadins et les villageois. Les associations formées d'originaires d'un même village qui s'étendent rapidement dans les années soixante-dix acquièrent une importance plus grande dans la valorisation des statuts urbains et notamment de salariés [Bazin, Gnabéli, 1997]. À mesure que les capacités financières se réduisent pour l'ensemble des citadins dans les années quatre-vingt, une autorité accrue est conférée, dans ces groupements, aux « cadres » les plus importants, enclins à rechercher dans leur région d'origine les supports d'une notabilité nécessaire à leur insertion dans la classe dirigeante. C'est dans la confrontation avec le village d'origine, dans une identification de tous avec les plus puissants, que s'opère une revalorisation symbolique des statuts et des positions sociales d'individus massivement déclassés [Vidal, 1991]. Dans ces différents espaces symboliques des origines, à des niveaux emboîtés (département, village, associations d'originaires, cercles de la parenté), sont déplacés les enjeux de différenciation et de confrontation sociales. Les fractions dominantes viennent y clamer leur suprématie sur le monde rural ainsi que sur les couches moyennes urbaines, en même temps qu'elles s'y affrontent entre elles. Rivées à leurs origines, fixées dans une parenté réelle ou symbolique, elles sont tenues de venir en réaffirmer l'infériorité, et de tenter de s'en extraire en manifestant par divers moyens la distance qui les en sépare, en établissant notamment l'évidence de leur insertion dans la classe dominante et dans la fraction « moderne » de la société urbaine. Ces logiques se comprennent donc par rapport à la domination de l'État *et* à celle de l'étranger (comme référence symbolique) qu'elles transfèrent sur les catégories inférieures.

Que peut-on dégager de cet ensemble de phénomènes ici brièvement exposés ? La position du président de la République est confortée ; il s'institue comme la figure dominante qui vient se substituer à la domination étrangère et autour de laquelle s'organise l'ensemble des rapports sociaux. Sous son égide, le monde rural – qui continue de se restructurer autour de l'économie de plantation – reste l'espace symbolique de l'unification de la nation. Deux conditions rendent possibles ces processus et déterminent simultanément les voies de la contestation.

- Le cadre ethnicisé de la domination coloniale est maintenu, à travers le renouvellement de la supériorité de l'ancien dominant « blanc ». Le président est singulièrement l'acteur qui se situe dans la plus grande proximité avec le monde occidental ; en particulier, c'est en s'appropriant personnellement une modernité étrangère qu'il affirme sa suprématie.

- Projetée hors de son espace propre, la parenté devient l'opérateur idéologique principal de l'expression des pouvoirs, des clivages et des antagonismes, des relations de dépendance<sup>5</sup>. En tout premier lieu, l'autorité du président et sa position particulière sont signifiées par une profusion de métaphores puisées dans le lexique de la parenté (notons comme simple illustration le titre de « père de la nation » dont il est paré). La fonction idéologique assumée par les rapports de parenté est essentielle ; elle se décompose en deux facettes. D'une part la parenté, à travers son extension métaphorique et sa dilution dans les hiérarchies sociopolitiques globales, fonde le mode clientéliste d'instauration de la domination politique ; elle est un idiome de l'assignation à l'origine et du maintien dans une position de dépendant. D'autre part, la parenté est le support d'une différenciation avec l'image du monde occidental ; retraduite comme archaïsme, comme source de corruption et de népotisme, elle devient la marque d'une condition inférieure. Cette traduction négative, tout à fait centrale dans l'accusation d'infériorité dont sont la cible par exemple les dirigeants d'entreprise nationaux, est l'un des éléments qui renforcent la permanence de l'ordre hiérarchique colonial.

### **L'État, l'accusation ethnique et... l'acteur symbolique étranger**

Les rapports instaurés dans l'entreprise précédemment évoquée montrent comment ces articulations sont traduites au niveau microsocial. L'assignation à l'origine, dont l'opérateur idéologique est la parenté, vient renforcer la structure dichotomique de la domination, reconduisant les « Blancs » dans leur position supérieure et discréditant les cadres africains accusés d'imposer un ordre régi par des relations d'allégeance toujours décrites comme liens fictifs de parenté (protection clientéliste, solidarité ethnique). Ces logiques trouvent leur cohérence dans le

---

5 Revenons sur les remarques à propos du couple autochtones/allochtones (dans le sens premiers arrivants-derniers venus dans les systèmes villageois ou les entités politiques englobantes) que J.-P. Dozon [1997] a identifié comme « ressort politique ancien » actualisé dans le rapport à l'État. Cette structure hiérarchique n'est elle-même possible que parce que la parenté cesse de régir uniquement les rapports qu'elle désigne en propre pour devenir un « cadre idéologique de référence » [Meillassoux, 1977 : 49]. Il s'agit en quelque sorte d'un « ressort politique ancien » plus fondamental.

fait qu'elles constituent une traduction de la conjoncture économique et politique de la Côte-d'Ivoire.

Au tournant des années quatre-vingt, la récession et la crise financière de l'État transforment le rapport de ce dernier avec l'« extérieur » et modifient sa position vis-à-vis de l'économie. Les gouvernants apparaissent davantage emprisonnés dans leur relation privilégiée avec le monde occidental, ou les institutions financières qui lui sont assimilées<sup>6</sup>. Cette relation s'exprime notamment dans le spectacle ambivalent des ressources financières qui en sont extraites : ce sera par exemple un axe auquel le régime du président Bédié s'accrochera dès l'origine, à la faveur de la dévaluation du franc CFA (un mois après sa prise de pouvoir) et de l'octroi important de prêts qui l'accompagne. Ces revirements mettent en jeu l'emprise de l'État sur l'économie « moderne », ainsi redéfinie doublement comme domaine de l'étranger et comme le lieu où s'exerce sa domination. Tout d'abord, la présence de l'État y est objectivement en retrait, les entreprises publiques apparaissent inefficaces et l'instrument d'une prédation des richesses dénoncée de façon croissante comme intolérable. En second lieu, l'État se trouve contraint de transférer, avec une insistance accrue, son rôle de promoteur du développement sur l'« initiative privée ». Cette faille dans la structure idéologique de sa domination n'est compensée qu'en partie par la stigmatisation publique de l'absence et des défaillances des cadres et entrepreneurs nationaux, support essentiel d'une infériorisation globale de la société ivoirienne face à un Occident imaginaire. Enfin, à travers les plans d'ajustement structurel, les gouvernants sont replacés dans une position subordonnée vis-à-vis d'acteurs occidentaux (non plus seulement l'ancienne tutelle coloniale, mais les institutions financières internationales); en particulier, les politiques menées par les autorités officielles dans ce domaine sont liées aux financements extérieurs et considérées comme dictées par l'étranger. Le domaine de l'économie est le cadre d'un nouvel assujettissement à l'acteur symbolique étranger. La lecture locale des rapports de forces internationaux qui s'organisent autour de l'extension de l'économie de marché rétablit dans l'imaginaire politique la continuité de l'imposition coloniale : les États occidentaux, les institutions financières internationales et les « forces du marché » occupent la position symbolique de l'ancien dominant allochtone.

Ces transformations ont pour effet de discréditer l'État dans sa prétention à s'approprier une « modernité » plus que jamais associée à l'ancien dominant, qui était jusqu'alors l'instrument principal de sa justification. Les formes d'expression des positions sociales et des pouvoirs, les principes de formation des statuts (liés par exemple au travail et à la formation scolaire<sup>7</sup>) sont réaffirmés mais la perte de

---

6 La trajectoire de certaines figures dominantes en offre une image saisissante. Henri Konan Bédié, après avoir été destitué de son poste de ministre de l'Économie et des Finances, a effectué un passage à la Banque mondiale, avant de venir occuper en 1980 la fonction de président de l'Assemblée nationale, qui fera de lui le président de la République en 1993. En 1990, faisant face à une contestation sans précédent de son pouvoir, Félix Houphouët-Boigny nomme Premier ministre Alassane Ouattara, auparavant gouverneur de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest. Évincé en 1993 comme on l'a vu, privé des possibilités de se présenter à l'élection présidentielle, ce dernier devient vice-président du FMI. Il annonce en 1998 sa décision de démissionner de son poste pour se replonger dans le jeu politique ivoirien.

7 Un parallèle avec le champ scolaire pourrait être tracé, cf. Proteau [1996].

crédibilité de l'État fait que son rôle de garant de ces principes lui est retiré au profit de l'acteur symbolique étranger. Les ressorts clientélistes du pouvoir, qui passent par la mobilisation des réseaux de parenté (au sens strict et dans leur extension villageoise, ethnique, régionale, etc.), apparaissent sous un jour plus cru et, en quelque sorte, dans leur nudité. Chacune des factions politiques tente de s'approprier cette fonction en se constituant comme le porteur légitime de normes maintenues dans la référence allogène, et en rejetant sur ses adversaires les accusations réciproques de « népotisme », de « clientélisme », de « tribalisme » et de « corruption ».

Il s'agit d'une récurrence dans l'histoire politique de la Côte-d'Ivoire : depuis la fin des années cinquante, tout mouvement de contestation est tendanciellement dénoncé, par les gouvernants, comme manipulation de l'étranger et, plus significativement encore, comme résurgence « tribale » présentant le risque d'un retour au chaos originel. Cette dernière forme de disqualification vise à occulter en particulier les dissensions issues de l'insertion différentielle des régions dans l'économie de plantation, ainsi que les clivages qui s'édifient autour des enjeux fonciers impliquant les groupes autochtones et les planteurs migrants (ivoiriens ou étrangers) dans les régions forestières, l'installation de ces derniers ayant été favorisée initialement par les autorités coloniales puis par l'État ivoirien [Chauveau, Dozon, 1987; Dozon, 1997]. Symétriquement, les adversaires politiques du président trouvent leurs arguments dans deux registres majeurs. Une première source de contestation – amplement relayée dans le champ scientifique – est liée à son alliance avec les étrangers : l'ancien dominant en premier lieu. Ce dernier occupe une position tout à fait particulière, essentielle dans la reproduction idéologique du pouvoir comme de sa contestation, et ne peut être assimilé aux autres catégories d'étrangers. Ces derniers ont cependant en commun avec lui le fait d'être durablement accusés de monopoliser dans divers secteurs certaines positions et d'être l'instrument de la dépossession des populations autochtones par le pouvoir<sup>8</sup>; une seconde est la dénonciation d'une domination ethnique baoulé ou akan, et le président verra se retourner contre lui l'accusation de « tribalisme », de façon publique dans les journaux d'opposition après 1990. Notons que dans l'espace lié à l'économie de plantation, ces deux registres se rejoignent [Dozon, 1997].

Les tensions politiques sont de ce fait doublement enfermées dans des logiques d'ethnicisation des rapports sociaux liées à la cristallisation des affirmations à la fois nationalistes et ethniques. Après l'instauration du multipartisme en 1990 et plus encore après la mort de Félix Houphouët-Boigny en 1993, ces manipulations de l'appartenance ont occupé une place grandissante dans le champ politique [Dozon, 1997; Coulibaly, 1995] : renforcement de l'assignation ethnique des partis et cristallisation accrue des conflits politiques autour de l'accusation de « tribalisme »; tensions puis affrontements entre villageois autochtones (bété) et planteurs allochtones (étrangers puis baoulé) dans les zones de plantation du

---

8 Dénonciations récurrentes dès avant l'indépendance qui alimentent des violences xénophobes dont sont les cibles successivement les populations dahoméennes et togolaises (1958), nigérianes (1968), voltaïques (1969-70) et qui, plus généralement, sont à l'origine des tensions liées à l'« ivoirisation » des capitaux, des emplois supérieurs ou subalternes.

Centre-Ouest lors des élections; surenchères électorales autour du vote des étrangers africains, maintenus au début de l'année 1994 dans leur position d'alliés et de soutien à l'ex-parti unique, suivies d'un retournement de configuration qui aboutit à l'émergence du concept d'« ivoirité » comme fondement du pouvoir politique dans les débats publics.

Ce double registre ne doit pas surprendre : J.-P. Chauveau et J.-P. Dozon [1985, 1987] ont définitivement démontré que les référents ethniques ne surgissent et n'ont de sens qu'à l'intérieur du cadre national. Les affirmations ethniques et nationalistes s'associent (et ne s'opposent pas) dans la revendication du contrôle de l'État. Sans remettre en cause l'autonomie de l'État ivoirien et des processus internes à la société ivoirienne, il faut néanmoins ajouter à leur encontre que cette double affirmation est liée (et ne s'oppose pas) avec le maintien, et le renforcement dans les périodes récentes, de l'aliénation au dominant étranger. On soulignera pour conclure que l'hégémonie occidentale ne peut être saisie comme un simple rapport économique extérieur qui serait sans effet sur les rapports internes à la société ivoirienne; que d'autre part la parenté ne peut y être réduite aux systèmes de rapports qu'elle désigne en propre et qui ont fait l'objet de débats dans les années soixante-dix : elle est un opérateur idéologique essentiel dans la construction des formes de domination contemporaines. Ainsi, reconstituer le sens des confrontations dans le champ politique ivoirien implique de saisir l'impossibilité pour l'État de s'instituer comme ce qu'il prétend être : le lieu de résorption d'une domination étrangère dont la dissolution détruirait son assise, et des rapports d'ethnicité et de parenté qui sont tout autant nécessaires à sa reproduction.

#### BIBLIOGRAPHIE

- ALTHABE G. [1969], *Oppression et Libération dans l'imaginaire. Les communautés villageoises de la côte orientale de Madagascar*, Paris, Maspéro (rééd. 1981).
- ALTHABE G. [1972], *Les Fleurs du Congo. Une utopie du lumumbisme*, Paris, Maspéro (rééd. L'Harmattan, 1997).
- BAZIN L. [1996], « Une entreprise en noir et blanc. Pouvoir et assignations identitaires », *Journal des anthropologues*, 66-67 : 41-58.
- BAZIN L. [1998 a], *Entreprise, Politique, Parenté. Une perspective anthropologique sur la Côte-d'Ivoire dans le monde actuel*, Paris, L'Harmattan, 280 p.
- BAZIN L. [1998 b], « Une entreprise ivoirienne face au fantasme de la parenté, ou les ambiguïtés de la décolonisation », *Passerelles, revue d'études interculturelles*, 16 : 129-140.
- BAZIN L., GNABÉLI R. Y. [1997], « Le travail salarié : un modèle en décomposition ? », in Contamin, Memel-Fotê, *Le Modèle ivoirien en questions* : 689-705.
- CHAUVEAU J.-P., DOZON J.-P. [1985], « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte-d'Ivoire », *Cahiers Orstom, série sciences humaines*, XXI (1) : 63-80.
- CHAUVEAU J.-P., DOZON J.-P. [1987], « Au cœur des ethnies ivoiriennes... l'État », in Terray, *L'État contemporain en Afrique* : 221-296.
- CONTAMIN B., MEMEL-FOTÊ H. (éd.) [1997], *Le Modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions*, Paris, Karthala-Orstom.
- COULIBALY T. [1995], « Démocratie et surenchères identitaires en Côte-d'Ivoire », *Politique africaine*, 58 : 143-150.
- DOZON J.-P. [1997], « L'étranger et l'allochtone en Côte-d'Ivoire », in Contamin, Memel-Fotê, *op. cit.* : 779-798.

- MEILLASSOUX C. [1977], *Terrains et Théories*, Paris, Anthropos.
- PROTEAU L. [1996], *École et Société en Côte-d'Ivoire*, thèse de sociologie, Paris, EHESS.
- TERRAY E. (éd.) [1987], *L'État contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan.
- TOURÉ A. [1981], *La Civilisation quotidienne en Côte-d'Ivoire. Procès d'occidentalisation*, Paris, Karthala.
- VIDAL C. [1991], *Sociologie des passions (Côte-d'Ivoire, Rwanda)*, Paris, Karthala.